



**Les assurances de la licorne vous propose ce modèle de contrat comme un simple guide afin de vous permettre d'établir un contrat adapté à votre propre situation. En aucun cas, l'utilisation de ce modèle de contrat de vente ne saurait engager la responsabilité des Assurances de la Licorne.**

Contrat effectué en nombre d'exemplaires identiques au nombre des parties, il doit être paraphé par chaque, 1 original pour le vendeur et 1 original pour l'acquéreur.

**Avantage :** Si l'équidé que vous achetez est déjà assuré chez nous, en souscrivant un nouveau contrat chez AssurEquine vous ne subirez pas les délais de carences en cas de pathologie\*

\*A condition que le nouveau contrat soit souscrit dans un délai de 24h maximum après la résiliation de l'ancien contrat.

**Liste des documents à transmettre pour l'établissement de la vente de l'équidé :**

- > Le certificat vétérinaire datant de moins de 8 jours rempli par un vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires
- > Le document d'identification : passeport ou livret signalétique
- > La facture d'achat
- > La carte de propriété de l'équidé

**INFORMATIONS DÉTAILLÉS SUR L'ÉQUIDÉ**

Nom de l'équidé :	.....		
Race de l'équidé :	.....		
Numéro de puce :	.....		
SIRE :	.....		
Mois / Année de naissance :	..... / .....		
TYPE de l'équidé :	Hongre <input type="checkbox"/>	Jument <input type="checkbox"/>	Entier <input type="checkbox"/>
Reproduction :	Si jument, a-t-elle eu un poulain ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Commentaires : .....		
Usage actuel de l'équidé :	Loisir <input type="checkbox"/>	Compétition <input type="checkbox"/>	Reproduction <input type="checkbox"/>
Niveau du cavalier vendeur	.....		
Usage avec le nouveau propriétaire	Loisir <input type="checkbox"/>	Compétition <input type="checkbox"/>	Reproduction <input type="checkbox"/>
Niveau du cavalier acquéreur	.....		
Type d'hébergement actuel	Pré <input type="checkbox"/>	Pension <input type="checkbox"/>	Box privé <input type="checkbox"/>
Type d'hébergement chez l'acquéreur	Pré <input type="checkbox"/>	Pension <input type="checkbox"/>	Box privé <input type="checkbox"/>
L'équidé a-t-il été essayé avant la vente ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Si oui combien de temps ? : .....
	Avez-vous souscrit un contrat temporaire mortalité / frais vétérinaires ?		
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Nom du vétérinaire et date de la visite avant la vente	Nom du vétérinaire : ..... / .....		

## INFORMATIONS DÉTAILLÉS DU VENDEUR

Nom et prénom du propriétaire ou société :	.....
Si société, son numéro de SIRET/SIREN	.....
Adresse complète :	..... ..... .....
Téléphone :	.....
Email :	.....

Le vendeur particulier ou la société vendeuse déclare être l'unique propriétaire de l'équidé, ou en cas de copropriété, déclare agir au nom et pour le compte de l'ensemble des copropriétaires, dûment mandaté à cet effet. (Le mandat sera à joindre au contrat de vente.)

## INFORMATIONS DÉTAILLÉS DE L'ACQUÉREUR

Nom et prénom du propriétaire ou société :	.....
Si société, son numéro de SIRET/SIREN	.....
Adresse complète :	..... ..... .....
Téléphone :	.....
Email :	.....

L'acquéreur particulier ou la société acquéreuse déclare être l'unique propriétaire de l'équidé, ou en cas de copropriété, déclare agir au nom et pour le compte de l'ensemble des copropriétaires, dûment mandaté à cet effet. (Le mandat sera à joindre au contrat de vente.)

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT DE VENTE :**

Ce contrat est établi dans le but d'encadrer les modalités de vente de l'équidé entre le vendeur et l'acquéreur dont les informations détaillées de chacun sont désignées dans les paragraphes 1, 2 et 3 de ce contrat. La qualité respective des parties est définie et acceptée d'un commun accord par le vendeur et l'acquéreur.

La vente est conclue sous les conditions suivantes :

- L'acquéreur renonce à une visite vétérinaire avant la vente.
- La visite vétérinaire de vente est à la charge de l'acquéreur.  
Elle devra être effectuée dans les 8 jours maximum après la vente.
- Réalisation d'une visite vétérinaire complète réalisée par un docteur vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires.  
(Voir document ci-joint) Celle-ci devra être réalisée au plutôt 8 jours avant la vente.

Les deux parties décident d'une période d'essai de l'équidé, qui commence le ...../...../.....  
Et se termine le ...../...../.....

Pendant la période d'essai, l'équidé sera hébergé à l'adresse suivante :

.....  
.....  
.....

- > En cas de renonciation de la part de l'acquéreur à l'achat de l'équidé pendant la période d'essai ou au plus tard le dernier jour, il lui appartient d'informer le propriétaire vendeur.
  - > En cas d'essai non concluant, les charges liées au retour chez le vendeur seront acquittées par :
- .....

- Lors de la période d'essai, il est convenu entre les deux parties, que l'équidé sera couvert par une assurance :

Décès

Décès et Frais vétérinaires

## **ARTICLE 2 - L'USAGE DE L'ÉQUIDÉ :**

L'acquéreur acquiert cet équidé dans le but de l'utiliser pour la ou les discipline(s) suivante(s) :

Loisir

Compétition

Reproduction

Le vendeur ne peut être tenu responsable des futurs classement obtenus en compétition par l'équidé.

### **ARTICLE 3 - LE PRIX DE L'ÉQUIDÉ :**

Le prix de vente de l'équidé est fixé à (en TTC) : ..... € (écrit en chiffres) confirmé en lettres ..... euros.

Les parties indiquent faire affaire personnelle pour toutes commissions ou honoraires dus à des tiers auxquels ils auraient eux-mêmes fait appel pour effectuer cette mise en relation.

Les modalités de paiement fixées sont les suivantes :

\*Le paiement est effectué au comptant ce jour par l'acquéreur au moyen :

- D'un chèque de la banque : .....  
Dont le numéro de chèque est le : .....
- Par virement bancaire
- En espèce (Si l'une des deux parties au moins est un professionnel, la somme en espèce ne peut excéder 1500€\*)
- Le paiement est échelonné par l'acquéreur au moyen d'un échéancier suivant :
  - De ..... Chèques de la banque : .....  
Dont les numéros des chèques sont : ..... encaissable le : ...../...../.....  
..... encaissable le : ...../...../..... encaissable le : ...../...../.....
  - Par ..... Virements bancaires en date du ...../...../.....  
...../...../.....  
...../...../.....

En cas de non-paiement dans son intégralité et dans les temps impartis, le vendeur pourra récupérer l'équidé.

La vente sera résolue de plein droit. Les acomptes déjà versés, lui seront acquis en contrepartie de la jouissance de l'équidé dont aura pu bénéficier l'acquéreur.

### **ARTICLE 4 - LES OBLIGATIONS DU VENDEUR ET DE L'ACQUÉREUR :**

Les deux parties certifient l'exactitude des renseignements apportés sur le présent contrat de vente.

Chaque partie déclare avoir rempli ses obligations, soit pour le vendeur, certifie avoir porté à la connaissance de l'acquéreur tous les éléments connus relatifs au comportement de l'équidé ou à sa santé. Soit pour l'acquéreur avoir exposé avec honnêteté l'usage auquel il destine l'équidé.

## **ARTICLE 5 - LES CONDITIONS DE VENTE :**

### **LA VENTE PURE & SIMPLE**

Conformément aux articles 1582 et 1583 du Code civil, la vente est parfaite entre les parties dès acceptation par la signature du présent contrat, et la propriété est acquise de droit à l'acquéreur. A compter de la signature du présent contrat de vente, les risques pesant sur l'équidé sont à la charge de l'acquéreur.

### **LA VENTE AVEC CONDITIONS SUSPENSIVES**

A / En cas de période d'essai, l'acquéreur peut, sans en justifier la raison, rompre le contrat de vente à condition d'être dans les délais impartis de la période d'essai, comme notifié dans l'article 1 de ce contrat.

B / Dans le cas où la visite vétérinaire de vente est à la charge de l'acquéreur, l'équidé reste sous la garde du vendeur et tous les risques de santé le concernant restent à la charge de celui-ci jusqu'à l'obtention du compte rendu d'expertise favorable rendant la vente parfaite.

Conformément aux articles 1304 à 1304-7 du Code Civil, la vente ne sera parfaite entre les parties qu'à condition que l'acquéreur obtienne un avis favorable à l'issue de l'expertise d'achat prévue dans l'article 1, selon un protocole adapté à l'usage auquel l'animal est destiné.

En conséquence, à la suite du retour défavorable de l'expertise d'achat, l'acquéreur s'engage à informer le vendeur dans le délai de huit jours ouvrés et lui restituer le cheval dans les huit jours suivants maximum.

## **ARTICLE 6 - LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE CHACUNE DES PARTIES**

A / Le vendeur s'engage à remettre à l'acquéreur l'intégralité des documents concernant l'équidé.

(La facture d'achat, la carte d'immatriculation, le passeport ou le livret signalétique...)

B / Une fois la vente effectuée, le vendeur s'engage à déclarer sur le site de l'ICFE la vente de l'équidé.

C / Une fois la déclaration effectuée sur l'IFCE par l'ancien propriétaire, le nouvel acquéreur s'engage à déclarer sous 8 jours son acquisition auprès du SIRE pour confirmer formellement le transfert de propriété.

D / Après toutes ses démarches et dans un délai maximum de 2 mois le nouveau propriétaire s'engage à fournir la nouvelle carte d'immatriculation de l'équidé aux Assurances de la Licorne.

Fait en autant d'exemplaires que de parties signataires :

À : .....

Le : .....

**SIGNATURE DU OU DES VENDEUR(S) DE L'ÉQUIDÉ :**

**« BON POUR ACCORD, LU ET APPROUVÉ »**

**SIGNATURE DU OU DES ACQUÉREUR(S) DE L'ÉQUIDÉ :**

**« BON POUR ACCORD, LU ET APPROUVÉ »**